



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
Pour publication immédiate

**Le projet éolien présenté par Boralex et la MRC d'Arthabaska  
est sélectionné par Hydro-Québec**

*Victoriaville, le 26 janvier 2024* – Les élus de la MRC d'Arthabaska se réjouissent de la décision d'Hydro-Québec d'accueillir favorablement la soumission présentée en partenariat avec Boralex pour s'approvisionner à la hauteur de 265,2 mégawatts d'énergie éolienne dans le Centre-du-Québec. Une fois les autorisations gouvernementales obtenues, ce contrat d'approvisionnement de long terme pourrait se déployer sur le territoire des municipalités de Sainte-Elizabeth-de-Warwick, Sainte-Séraphine et Victoriaville à compter de 2029.

« Hydro-Québec a retenu un projet porteur pour l'économie de la région et pour les citoyens, a déclaré Christian Côté, préfet de la MRC d'Arthabaska. Forts de la confiance que la société d'État a accordée à ce projet, nous poursuivons activement les discussions avec Boralex afin de créer un partenariat formel, à parts égales avec le promoteur, qui nous permettra de bénéficier de retombées sociales, environnementales et économiques majeures au profit de toute la communauté. »

En tant que partenaires, les élus se feront les gardiens d'un projet qui maximisera les avantages pour les municipalités, mais qui tiendra également compte de ses effets sur les générations actuelles et futures en plus de veiller à ce que leur implantation se fasse dans le respect des communautés.

À cet égard, la MRC entend, entre autres, accompagner les agriculteurs afin de minimiser les impacts sur leurs exploitations agricoles. « Comme nous l'avons déjà dit, nous nous engageons à créer un fonds agroenvironnemental avec les redevances générées et nous nous assurerons qu'aucune nouvelle superficie cultivable agricole ou forestière ne soit perdue par la construction des éoliennes », a rappelé M. Côté.

Rappelons que la sélection du projet par Hydro-Québec ne signifie pas que le projet se concrétisera. Plusieurs étapes devront être franchies avant l'obtention d'une autorisation finale dont le processus d'évaluation environnementale, celui du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et l'obtention de plusieurs autres autorisations et permis.

La MRC d'Arthabaska continuera d'informer les citoyens des prochaines étapes de consultation et de développement du projet. En tout temps, ils peuvent visiter le site web dédié [Projet Éolien - Victoriaville et sa région \(regionvictoriaville.com\)](http://Projet Éolien - Victoriaville et sa région (regionvictoriaville.com)).

– 30 –

**Source** : MRC d'Arthabaska

**Pour demande d'entrevue** :

Catherine Lauzon

Directrice des communications

819 752-2444, poste 4302

[Catherine.Lauzon@mrc-arthabaska.qc.ca](mailto:Catherine.Lauzon@mrc-arthabaska.qc.ca)